

**AUDITIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN**  
**RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DU COMMISSAIRE**  
**DÉSIGNÉ**

**M. Stavros DIMAS**

**(Environnement)**

**Partie A – Questions d'ordre général**

**I. Données à caractère personnel et professionnel**

**1. *Quels aspects de vos qualifications et expérience professionnelles ont revêtu, selon vous, une importance particulière eu égard à votre nomination et dans la perspective de vos futures fonctions de commissaire?***

Les aspects suivants de mes qualifications et expériences professionnelles me semblent particulièrement importants eu égard à mes futures fonctions de commissaire:

- ma carrière politique comme membre du Parlement grec pendant plus de 25 ans et comme membre du gouvernement grec à différents postes ministériels. J'ai ainsi été ministre du commerce, ministre de l'agriculture et ministre de l'industrie, de l'énergie et des technologies. J'ai en outre exercé les fonctions de ministre adjoint de la coordination économique et me suis occupé, à ce titre, de questions dans le domaine des relations économiques internationales, des investissements privés, de l'énergie et de l'environnement (au cours de mon mandat, j'ai mis en place des subventions et des incitations fiscales en vue de promouvoir l'énergie solaire et j'ai négocié et signé au nom de la Grèce la convention CEE/NU sur la pollution atmosphérique transfrontière). En tant que parlementaire grec, j'ai longtemps siégé au sein de la commission des affaires économiques, qui est également compétente pour les questions environnementales.
- Mon expérience en matière de gestion des ressources humaines et financières: outre mes mandats de ministre, j'ai exercé les fonctions de gouverneur adjoint de la Banque hellénique de développement industriel pendant deux ans et de secrétaire général du parti Nouvelle Démocratie pendant presque cinq ans.

- Mon expérience du travail dans un environnement international: j'ai travaillé dans un cabinet d'avocats de Wall Street et pour la Banque mondiale, œuvré au sein de la commission ayant négocié l'adhésion de la Grèce à la CEE et présidé la délégation de Nouvelle Démocratie à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. En tant que ministre grec et au cours de mon bref mandat de membre de la Commission responsable de l'emploi et des affaires sociales, j'ai acquis une connaissance directe du fonctionnement des institutions européennes.

## **II. Indépendance**

### **2. *Comment concevez-vous votre obligation d'indépendance dans l'exécution de vos tâches et comment envisagez-vous concrètement de mettre en œuvre ce principe?***

Je respecte pleinement l'obligation définie au paragraphe 2 de l'article 213 du traité instituant la Communauté européenne, en vertu duquel les membres de la Commission exercent leurs fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général de la Communauté. Concrètement, je ne solliciterai ni n'accepterai jamais d'instructions de la part d'aucun gouvernement ni d'aucun organisme et je m'abstiendrai de tout acte incompatible avec mes fonctions. Durant mon mandat, je n'exercerai aucune autre activité professionnelle, rémunérée ou non. Je prendrai toutes les précautions nécessaires pour éviter tout conflit d'intérêt éventuel dans l'exercice de mes fonctions.

### **3. *Pouvez-vous donner au Parlement européen des détails sur vos activités récentes et actuelles dans le monde des affaires, de la finance ou de la politique, ou concernant tout autre engagement susceptible d'être incompatible avec vos tâches futures?***

Je n'ai aucun avoir, commercial ou financier, ni aucun intérêt susceptible d'être incompatible avec ma charge de commissaire. Je suis membre du parti Nouvelle Démocratie mais je n'occupe plus de poste actif ni de fonction au sein de celui-ci.

## **III. Avenir de l'Union européenne**

### **4. *Jusqu'à la ratification complète du Traité constitutionnel, la Commission et ses membres sont liés par les Traités existants. Cependant, le Traité constitutionnel ayant été adopté, quelles sont à votre avis les initiatives que la Commission peut d'ores et déjà prendre avant sa ratification officielle?***

Les initiatives que la Commission peut prendre avant la ratification officielle du Traité constitutionnel sont de trois ordres.

En premier lieu, même s'il incombe au premier chef aux gouvernements nationaux de mener à bien le processus de ratification, la Commission peut et doit expliquer aux citoyens

européens, de manière claire et objective, les implications de la Constitution en ce qui les concerne. À cet égard, le rôle de la Commission sera d'informer et d'expliquer.

Ensuite, dans le cas où des mesures doivent être adoptées pour donner corps à la Constitution, il conviendrait que la Commission les prépare sans tarder, afin de réussir une transition en souplesse vers le nouvel ordre juridique. Il incombe à la Commission, conjointement avec le Haut représentant et les États membres, de préparer la mise en place du Service européen commun d'action extérieure. Un travail utile peut également être effectué dans d'autres domaines, par exemple la préparation des dispositions relatives au "droit d'initiative populaire".

Enfin, d'une manière plus générale, la Commission peut d'ores et déjà, dans la mesure du possible, s'inspirer de l'esprit de la Constitution pour orienter son action.

**5. *La stratégie de Lisbonne est une stratégie décennale visant à faire de l'UE l'économie du monde la plus dynamique, compétitive et compatible avec un développement durable d'ici à 2010. La stratégie de Lisbonne comprend les 3 piliers du développement durable: l'économie, les affaires sociales et l'environnement. L'année 2010 coïncidera avec la fin de votre mandat. En tant que commissaire, quelles actions entreprendriez-vous pour accélérer les avancées vers les objectifs de Lisbonne et, selon vous, quelles devraient être les principales priorités?***

Il est essentiel de continuer à soutenir sans réserve la stratégie de Lisbonne et ses objectifs, et à agir pour avoir une économie dynamique, compétitive et compatible avec un développement durable. À cette fin, nous devrions tirer pleinement parti des effets bénéfiques de l'interaction des politiques économique, sociale, de l'emploi et environnementale.

Il est vrai que le ralentissement de la croissance économique que nous avons connu ces dernières années nous a fait prendre du retard. Il sera de notre responsabilité commune de continuer à mener des actions concrètes qui permettront de réaliser et d'accroître le potentiel de l'Europe en matière de développement économique et de plein emploi. Il importe maintenant de prendre des mesures décisives pour concrétiser nos engagements.

Le réexamen à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, en 2005, est une étape extrêmement importante. En tant que membre de la Commission, et plus précisément du Groupe des commissaires chargés de la stratégie de Lisbonne, j'entends travailler en étroite collaboration avec mes homologues au sein de la Commission pour garantir que les progrès vers l'accomplissement des objectifs fixés pour 2010 seront évalués de manière objective et que les mesures requises pour imprimer un nouvel élan en vue d'atteindre ces objectifs seront définies précisément.

L'Europe doit tirer parti des possibilités offertes par l'élargissement et s'appuyer sur les atouts qu'elle possède déjà. Nous devons renforcer la dimension de la connaissance, notamment la recherche et l'innovation. Nous devons achever le marché intérieur et améliorer l'environnement et la compétitivité des entreprises. Nous devons intensifier nos efforts en vue de moderniser le modèle social européen pour faire face aux défis de la mondialisation et du vieillissement de la population, de mener à bien la réforme du marché du travail, d'investir

dans l'homme, de lutter contre l'exclusion sociale et d'exploiter les synergies découlant d'éléments environnementaux pour accroître la croissance européenne.

En tant que membre de la Commission responsable de l'environnement, et sans préjuger de l'orientation que la nouvelle Commission définira en temps utile, je me concentrerai plus particulièrement sur le volet environnemental. Je crois fermement qu'il est possible et souhaitable de mettre l'accent sur la croissance et l'emploi sans compromettre l'équilibre entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Cela est possible et souhaitable pour deux raisons majeures. La première, c'est que la Commission doit faire porter son action essentiellement sur les sujets qui intéressent les citoyens européens. Ces derniers veulent une société dans laquelle la croissance économique va de paire avec un taux d'emploi élevé et un environnement sain. La seconde, c'est qu'une politique environnementale peut contribuer grandement à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et apporter des solutions viables sur tous les plans aux problèmes environnementaux auxquels l'UE est confrontée. Nous devons chercher à faire de l'UE l'économie basée sur la connaissance qui soit non seulement la plus compétitive et la plus dynamique, mais également la plus efficace sur le plan écologique, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale, et cela dans un environnement sain. Des technologies environnementales peuvent avoir comme effet direct d'accroître la compétitivité et de créer un avantage comparatif pour l'Europe. Par ailleurs, un environnement sain améliore l'état de santé de la population, et notamment de la population active, et ce sont là des facteurs de productivité essentiels.

Nous devons prendre l'environnement en considération dès maintenant, pour faire en sorte que les changements soient introduits à la fois progressivement et en temps utiles. Si nous ne prenons pas de mesures maintenant, il se peut que nous nous retrouvions dans l'impossibilité d'agir plus tard ou bien que les dommages et le coût des mesures correctives soient bien plus élevés, ce qui nous empêcherait d'atteindre les objectifs définis par la stratégie de Lisbonne.

Nous devons en outre attacher une importance particulière à la mise en œuvre de la législation en vigueur – la pleine application de l'intégralité du droit communautaire aurait des effets bénéfiques considérables pour l'environnement. J'entends travailler avec les États membres pour élever le niveau d'information et le niveau général de performance.

Nous devons également, pour résoudre les problèmes environnementaux, prendre davantage en considération les aspects liés à l'environnement dans d'autres domaines politiques comme l'agriculture, la pêche, les transports ou l'énergie. Je compte travailler en étroite collaboration avec mes collègues de la Commission pour y parvenir.

Enfin, l'adhésion des citoyens, des partenaires sociaux, des ONG et d'autres parties concernées est indispensable pour faire de la stratégie de Lisbonne un processus global et une réussite. En tant que membre de la Commission, je ferai en sorte que l'avis de toutes les parties intéressées soit pris en compte lors de l'élaboration de la politique.

## ***6. Qu'avez vous l'intention de faire pour améliorer l'image de la Commission auprès du public?***

Je pense que la bonne image de la Commission dépend de la conduite de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions. En tant que commissaire, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour gérer mes dossiers de façon efficace, avisée et transparente, aussi bien en ce qui concerne les questions politiques que financières.

Je m'efforcerai en outre de rendre le fonctionnement et les politiques de l'UE plus compréhensibles aux citoyens européens. M. Barroso, le président désigné, est résolu à intensifier les efforts de la Commission en matière de communication et a désigné à cette fin un commissaire chargé de la stratégie de communication, avec lequel j'entends collaborer étroitement. Selon moi, il faut expliquer plus clairement aux citoyens européens la «valeur ajoutée de l'Europe», à la fois en prenant part aux débats nationaux et en tirant le meilleur parti de tous les moyens de communication modernes. Pour porter ses fruits, la communication doit être objective et opportune, faite dans un langage clair et compréhensible, et être axée sur des sujets qui intéressent effectivement les citoyens européens.

#### **IV. Responsabilité démocratique envers le Parlement européen**

##### ***7. Comment concevez-vous votre responsabilité envers le Parlement européen?***

La responsabilité des commissaires et du collège dans son ensemble envers le Parlement européen, qui représente les citoyens européens, est un élément fondamental du fonctionnement démocratique des institutions européennes. Ayant moi-même siégé plusieurs années au Parlement grec, je suis conscient qu'une coopération constructive entre la Commission et le Parlement européen sera essentielle pour atteindre nos objectifs communs.

Dans son discours devant le Parlement, le président désigné, M. Barroso, a pris l'engagement de travailler "en partenariat avec le Parlement", il a promis d'entretenir régulièrement le dialogue et a admis l'importance du travail de contrôle démocratique du Parlement. C'est pourquoi il s'est engagé à fournir en temps voulu toutes les informations dont les membres du Parlement ont besoin pour exercer ce contrôle, notamment celles concernant les documents transmis aux autres institutions et les organismes consultatifs dont la Commission utilise les compétences. Je m'emploierai à respecter à la lettre ces engagements, de même que ceux pris en vertu de l'accord-cadre du 5 juillet 2000 sur les relations entre le Parlement et la Commission.

##### ***a. D'un point de vue strictement politique, estimez-vous que le ou la commissaire pressenti(e) doit retirer sa candidature, au cas où une audition se solderait par une conclusion négative?***

Les auditions sont, selon moi, un épisode majeur dans les relations entre la Commission et le Parlement européen et une occasion d'établir la confiance entre les deux institutions.

Il incombe au président de la Commission d'évaluer la situation et de tirer les conclusions qui s'imposent en cas d'issue négative d'une audition. J'adhère pleinement au principe selon lequel le président de la Commission peut demander à un membre de la Commission de retirer sa candidature dans l'hypothèse où le Parlement n'exprimerait pas sa confiance en lui.

##### ***b. Dans quelle mesure estimez-vous être responsable des réponses fournies par vos services au Parlement suite aux requêtes formulées par sa commission des pétitions ou d'autres commissions compétentes? S'il advenait que vous fussiez justifier ou expliquer des***

***démarches, ou des omissions, antérieures de la Commission, dans quelle mesure vous jugez-vous responsable à l'égard du Parlement?***

L'accord cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission stipule: "Sans préjudice du principe de collégialité de la Commission, chaque membre de la Commission assume la responsabilité politique des actions menées dans son domaine de compétence". J'adhère pleinement à ce principe.

Lors de ma prise de fonctions, je demanderai aux services placés sous ma responsabilité de m'informer de la portée, des responsabilités respectives, des problèmes et des risques liés au travail quotidien dans ces services. Si un problème survenait, j'analyserais en profondeur la situation et prendrais toutes les mesures qui s'imposent. Je m'engage à tenir le Parlement informé de tout changement ou adaptation significatif auquel j'estime important de procéder, en particulier s'il vise à remédier à la situation antérieure.

***c. Comment comprenez-vous la notion de responsabilité politique devant le Parlement concernant les activités de votre ou vos Direction(s) générale(s)? Quelles mesures avez vous l'intention de mettre en place pour vous assurer du bon fonctionnement de votre ou vos Direction(s) générale(s)?***

Ainsi que je l'ai déclaré en réponse à la question 7b ci-dessus, je respecte pleinement les dispositions de l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission concernant la responsabilité politique des membres de la Commission. J'admets également sans la moindre réserve que le président puisse demander à un membre de la Commission de démissionner s'il n'est manifestement pas à la hauteur de sa tâche ou s'il manque à ses devoirs.

En vertu du Code de conduite des commissaires, je devrai répondre devant le collège de mes actions et des activités de ma direction générale. J'ai l'intention de travailler en étroite collaboration avec le directeur général et les services placés sous ma responsabilité. Je privilégierai les relations basées sur un partage clair des compétences, la loyauté, la confiance et la transparence.

J'inciterai en outre mes services à communiquer librement entre eux et avec moi et mon cabinet. À cet égard, j'attache une grande importance au programme d'action mis en place par la Commission en vue d'améliorer la communication interne et l'information fournie aux commissaires.

***8. Comment envisagez-vous de mettre en œuvre la coopération interinstitutionnelle (Commission-Parlement), notamment avec les commissions parlementaires relevant de votre domaine de compétence? Dans ce nouveau contexte, quelle est pour vous la signification du mot "transparence" dans le cadre de la procédure législative interinstitutionnelle entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission en particulier, et des relations interinstitutionnelles en général?***

J'attache la plus grande importance à la coopération entre les institutions. C'est pourquoi je respecterai pleinement les engagements pris en vertu de l'accord cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission, ainsi qu'en application de l'accord conclu entre les deux institutions concernant les modalités d'application de la décision du Conseil n° 1999/468/CE sur la comitologie. Je souscris également entièrement aux engagements pris en vertu de l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2003 intitulé «Mieux légiférer».

Pour ce qui est de la coopération avec la commission «environnement, santé publique et sécurité alimentaire» ou avec d'autres commissions parlementaires, je suis résolu à établir une relation de travail constructive fondée sur la transparence et le dialogue continu. Pendant mon mandat, je pratiquerai la politique de la porte ouverte vis-à-vis des membres du PE et je ferai preuve d'assiduité. Je serai à l'écoute des préoccupations des parlementaires européens, je tiendrai compte de leur avis et communiquerai clairement et rapidement les informations. Vu le rôle particulier de la procédure de codécision dans le domaine de la politique environnementale, je compte collaborer pleinement avec les colégislateurs et, en tant qu'interlocuteur loyal et garant de l'intérêt général, je soutiendrai leurs efforts pour trouver un terrain d'entente. Je pense que l'audition sera une première grande occasion de définir les bases d'une bonne coopération avec la commission susmentionnée.

La transparence est essentielle pour bien légiférer, pour garantir la légitimité démocratique et pour rapprocher l'Europe de ses citoyens. Pendant mon mandat, j'aurai à cœur d'établir le niveau le plus élevé de transparence et de diffusion de l'information. Je m'engage à tenir le Parlement informé des travaux de la Commission au cours de la procédure législative, ainsi que de tout problème relatif à la bonne application de la législation en vigueur dans les États membres.

## V. Égalité entre hommes et femmes

9. *Quelles mesures concrètes estimez-vous nécessaires pour faire en sorte que le concept de l'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines soit mis en œuvre dans le domaine relevant spécifiquement de votre compétence? Avez-vous une stratégie et quelles ressources financières et humaines jugez-vous nécessaires pour mettre en œuvre ce concept d'égalité dans tous les domaines constituant votre portefeuille?*

J'entends m'employer sans réserve à promouvoir concrètement l'égalité entre hommes et femmes et à mettre cette question en avant dans la préparation du travail et l'élaboration de la politique. Lorsque j'ai exercé les fonctions de membre de la Commission responsable de l'emploi et des affaires sociales, j'ai appuyé énergiquement l'initiative pour la création d'un Institut européen pour l'égalité entre hommes et femmes, que le Conseil européen a approuvé en juin. Les activités de l'Institut devraient stimuler l'intégration dans les différentes

politiques du souci d'égalité entre les hommes et les femmes par le biais d'activités telles que la collecte de données et la diffusion d'informations, et d'actions de sensibilisation.

En ce qui concerne l'environnement, je crois fermement que les considérations relatives à l'égalité entre hommes et femmes doivent être effectivement intégrées dans les programmes et politiques dans ce domaine. À cette fin, il faudrait envisager comme mesures concrètes: des formations en vue de sensibiliser les parties concernées et de diffuser les meilleures pratiques et techniques, l'exécution d'études sur ce sujet, l'établissement de contacts et d'échanges de vues avec les ONG et la mise au point d'instruments servant à mesurer l'impact des politiques proposées sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Je crois savoir qu'un certain nombre de mesures de ce type sont déjà en application. Ainsi, la Commission a élaboré une liste de points à contrôler concernant l'impact sur l'égalité des sexes des politiques et projets dans le domaine de l'environnement, qui doivent être vérifiés lors du lancement de l'évaluation préliminaire des incidences sur l'environnement ou de l'évaluation externe des incidences sur l'environnement. Qui plus est, dans le cadre de l'un des thèmes prioritaires du 6<sup>ème</sup> programme d'action dans le domaine de l'environnement qui vise à intéresser davantage les citoyens aux questions environnementales, des ONG représentant les femmes ont été invitées à aider la Commission à déterminer le rapport entre la question de l'égalité des sexes et les problèmes environnementaux. Je compte poursuivre ces bonnes pratiques et les améliorer ou les compléter, le cas échéant, au vu de l'expérience acquise.

J'entends également tirer le meilleur parti des ressources financières et humaines disponibles. Dans l'hypothèse où je serais investi des fonctions de membre de la Commission, je ferais l'inventaire des moyens disponibles pour déterminer s'ils sont suffisants et j'agirai pour obtenir des moyens supplémentaires, si cela s'avérait nécessaire.